MINISTÈRE
DE LA CULTURE
Liberté
Égalité
Fraternité

LES MONUMENTS NATIONAUX

FICHE DE STAGE
2026-240914

Tous les postes du ministère de la Culture et de ses établissements sont ouverts aux personnes reconnues comme travailleurs(ses) handicapés(es)

N° PASS DE DIFFUSION (en cas de republication) :

Paris, le 04/11/2026

Intitulé du stage (F/H) :

Contrôleur de gestion sociale

Affectation : Direction des ressources humaines/

Localisation : 62 rue Saint-Antoine 75004 PARIS

Missions

Placé sous le tutorat du contrôleur de gestion sociale au sein du pôle assurant le suivi de l'activité budgétaire et financière de la DRH, vous aurez la charge de l'assister sur une partie des missions liées au suivi et au contrôle de la gestion sociale de l'établissement.

Activités principales

En lien avec les différents départements DRH, le stagiaire contrôleur de gestion (F/H) travaillera sur les missions suivantes :

- Elaboration de la partie RH du compte d'exploitation (décompositions fines des coûts liés à la rémunération des agents par directions / monuments) ;
- Analyse des écarts entre les prévisions et le réel ;
- Réalisation d'un tableau de bord qui permet de suivre l'absentéisme.

En fonction de l'actualité et des appétences du ou de la stagiaire, d'autres activités pourraient être proposées.

Profil recherché

Etudiant.e en contrôle de gestion et audit.

Compétences techniques :

- Très bonne maîtrise d'Excel

Savoir-faire :

- Aisance relationnelle pour échanger avec l'ensemble des parties prenantes et collecter les informations

Savoir-être :

- Implication
- Autonomie
- Esprit analytique
- Goût du travail en équipe

Environnement professionnel :

Les Monuments Nationaux (MN) rassemble, depuis plus d'un siècle, le plus important réseau de sites et monuments de France, de la préhistoire à nos jours.
Fort de la richesse de ce bien commun, de la diversité des lieux et savoir-faire de ses équipes, il œuvre chaque jour pour conserver, révéler et transmettre ces patrimoines naturels et culturels à tous les publics. En faisant dialoguer histoire, art et culture, il fait de ses monuments des lieux de connaissance, de création, d'émotion et de partage qui contribuent à renforcer le lien social.
Présidé par Marie Lavandier, les Monuments Nationaux est un établissement public sous tutelle du ministère de la Culture. Créé en 1914 sous le nom de Caisse nationale des monuments historiques et préhistoriques, il devient le CMN en 2000. Ses 1 500 agents ont accueilli plus de douze millions de visiteurs en 2025.

S'appuyant sur une politique tarifaire adaptée, le CMN facilite la découverte du patrimoine monumental pour tous les publics. Son fonctionnement repose sur ses ressources propres issues notamment de la fréquentation, des ventes en boutique dans son réseau de libraire boutique, des locations d'espaces ou encore du mécénat. Fondé sur un système de péréquation, les ***Monuments Nationaux*** *sont un acteur de solidarité patrimoniale.*
L'établissement a par ailleurs pour mission d'assurer, la conservation, la restauration et l'entretien des monuments placés sous sa responsabilité.
Les Monuments Nationaux assurent également une mission d'éditeur public sous la marque Éditions du patrimoine. L'établissement contribue ainsi fortement à la connaissance et à la promotion du patrimoine.

Les monuments sont gérés par un administrateur avec, à ses côtés, une équipe dont les compétences portent sur les missions administratives et comptables, culturelles, éducatives, d'entretien, de développement domanial, touristique et économique.
Les directions du siège accompagnent les monuments pour le développement de ceux-ci sur un certain nombre de sujets clefs : développement économique, éditorial, parcours de visite, programmation

artistique et culturelle, affaires domaniales et immobilières, maîtrise d'ouvrage, affaires juridiques, mécénats et partenariats, marchés et politique d'achat, ressources humaines, communication, agence comptable, ….
Dans le cadre de sa stratégie de Responsabilité Sociale des Organisations (RSO), Les Monuments Nationaux, disposent du double label :
***« Label Egalité Professionnelle »** et le **« Label Diversité »** L'Etablissement s'engage à promouvoir l'égalité professionnelle et la prévention des discriminations dans leurs activités de recrutement.*
*Une cellule d'écoute, d'alerte et de traitement est mise à la disposition des candidats ou des agents qui estimeraient avoir fait l'objet d'une rupture d'égalité de traitement : **signalement-culture@conceptrse.fr***
*Ou avoir fait l'objet de discrimination : **https://formulaire.defenseurdesdroits.fr/formulaire_saisine/***

***La Direction des ressources humaines (DRH)** est chargée de construire et de déployer un ensemble d'outils, de process et de politiques RH permettant de soutenir les agents dans leur évolution professionnelle et dans leur vie au travail.*

Elle facilite et accompagne, dans le cadre de la gestion des ressources humaines et des talents qui composent le CMN, les orientations, les projets et les missions de l'établissement.

Les activités de la DRH s'articulent principalement autour de la gestion et du suivi de la carrière des personnels, de la formation, du développement des compétences, de la maitrise des effectifs et du pilotage de la masse salariale, de l'action sociale en faveur des agents, ou encore du dialogue social.

***Tuteur :** Antoine MACKENZIE, Contrôleur de gestion sociale*
***Liaisons fonctionnelles :** DRH, autres Directions et monuments*

Spécificités du poste / Contraintes / Sujétions :
Stage conventionné uniquement
Période de **5 mois**, à pourvoir à compter de janvier **2027.**

Qui contacter ?

Informations :
M. Antoine Mackenzie – contrôleur de gestion sociale : antoine.mackenzie@monuments-nationaux.fr

Envois des candidatures :

CV et lettre de motivation obligatoires à envoyer **au plus tard le 04 décembre 2026 inclus** à l'attention de la Directrice des ressources humaines des Monuments Nationaux via l'adresse mail suivante en précisant la référence de l'offre : recrutement@monuments-nationaux.fr

Modalités de recrutement : Les candidatures seront examinées collégialement par au moins 2 personnes formées au processus de recrutement.